

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absent : Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Finances - Etablissements et Services - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 - Rectificatif.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des établissements et services du centre communal d'action sociale (CCAS) applicable en 2022 ont été adoptés par la délibération n°DEL-2021-120 du conseil d'administration du CCAS en date du 15 décembre 2021.

L'annexe 3 de cette précédente délibération dédiée aux prestations diverses présente des tarifs de location de garage applicables à la résidence Robert Robin.

Plusieurs résidences autonomes du CCAS proposent également une prestation de garage. En conséquence, il convient de modifier la grille de tarification afin que les tarifs fixés pour la résidence Robert Robin s'appliquent également aux autres résidences autonomie du CCAS, à l'exception de la résidence Saint Michel qui bénéficie de tarifs différenciés.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, la rectification des tarifs de l'annexe 3, applicables en 2022.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée
Accusé de réception en date du
049-264901158-20220210-DEL-2022-009-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022



RESIDENCES AUTONOMIE
Belle-Belle, Bellefontaine, Les Justices, Monplaisir,
Saint Michel, Grégoire Bordillon, Robert Robin

ESPACE WELCOME

Prestations diverses

PRESTATIONS		Tarifs	au 01/01/2020	au 01/01/2021	au 01/01/2022	Evolution 2021/2022	
Logement	Hébergement temporaire avec restauration (Hors EHPAD)	tarif journalier	45,75 €	45,75 €	46,55 €	1,7%	
	Hébergement temporaire sans restauration (Hors EHPAD)	tarif journalier	27,20 €	27,20 €	27,70 €	1,8%	
	Logement temporaire sans restauration Espace Robert Robin	tarif journalier	37,40 €	37,40 €	38,05 €	1,7%	
	Chambre visiteur 1 personne	tarif journalier	30,10 €	30,10 €	30,65 €	1,8%	
	Chambre visiteur 2 personnes	tarif journalier	35,35 €	35,35 €	36,00 €	1,8%	
Garage	Résidences autonomie hors résidence St MICHEL	Garage résident	redevance mensuelle	30,20 €	30,20 €	30,75 €	1,8%
			tarif journalier	2,00 €	2,00 €	2,05 €	2,5%
		Garage hors résident	redevance mensuelle	42,60 €	42,60 €	49,00 €	15,0%
			tarif journalier	3,00 €	3,00 €	3,10 €	3,3%
	Résidence Saint MICHEL	Garage résident	redevance mensuelle			30,75 €	
			tarif journalier			2,05 €	
		Garage hors résident	redevance mensuelle			70,00 €	
			tarif journalier			3,10 €	
Dépôt de garantie	Logement	forfait	1 mois de loyer + charges	1 mois de loyer + charges	1 mois de loyer + charges		
	Logement meublé en colocation résidence Bordillon ou étudiant résidence Bellefontaine	forfait	2 mois de loyer hors charges	2 mois de loyer hors charges	2 mois de loyer hors charges		
	BIP garage ou parking	forfait	40,40 €	40,40 €	41,15 €	1,9%	
Location de salle	Demi-journée	forfait	41,60 €	41,60 €	42,35 €	1,8%	
	Journée	forfait	83,10 €	83,10 €	84,60 €	1,8%	
	Engagement 12 jours pour un trimestre	forfait	499,95 €	499,95 €	508,95 €	1,8%	
	Engagement 12 jours pour un semestre	forfait	499,95 €	499,95 €	508,95 €	1,8%	
	Engagement 12 jours pour une année	forfait	499,95 €	499,95 €	508,95 €	1,8%	
Divers	Blanchisserie	au kg	7,10 €	7,10 €	7,25 €	2,1%	
	Prestations diverses : téléphone, fax, photocopie	à l'unité	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,0%	

SOUTIEN A DOMICILE

Aide à domicile

PRESTATIONS	Tarifs	au 01/01/2020	au 01/04/2021	au 01/01/2022	Evolution 2021/2022
Prestation d'aide à domicile	à l'heure		25,00 €	25,45 €	1,8%
Supplément intervention aide à domicile, dimanche et jours fériés	à l'heure	2,00 €	2,00 €	2,00 €	0,0%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220210-DEL-2022-009-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022